

AR Prefecture

017-211700109-20240123-DEC_02_2024-DE
Reçu le 23/01/2024

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULINS

N° DEC 02/2024

DECISION RELATIVE AU CONTRAT DE LOCATION DE CONTAINERS
POUR LA BASE NAUTIQUE PROVISoire D'ANGOULINS

Le Maire de la Commune d'ANGOULINS-SUR-MER,

VU l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de démolition-reconstruction de la base nautique d'Angoulins faisant l'objet d'un permis de construire n° 17 010 23 0019,

CONSIDERANT qu'il convient, pour la réalisation du projet de la nouvelle base, de prévoir la location de containers afin de créer une base provisoire pendant toute la durée du chantier,

CONSIDERANT la consultation engagée en janvier 2024 et l'analyse faite par les responsables des services techniques et administratif,

VU l'offre de la société LOCATOUMAT pour assurer cette prestation,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Est acceptée l'offre de prix de la SOCIETE LOCATOUMAT – 218 rue des Bertons – 16730 FLEAC en vue d'assurer la prestation de service de location de containers pour un coût de **13 961,20 € HT soit 16 753,44 € TTC**.

Ce coût correspond à une location de 8 containers 20 pieds, grutage et transport aller –retour compris et pour une durée de 12 mois à compter du 25 mars 2024.

Cette location pourra être prolongée dans la limite de 12 mois supplémentaires au prix unitaire de 116 € HT par container soit **coût total mensuel de 928 € HT soit 1 113,60 € TTC pour 8 containers**.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants seront inscrits sur le Budget 2024.

ARTICLE 3 : La présente décision, qui sera inscrite sur le registre des délibérations du conseil municipal et publiée, est transmise à :

➤ Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 23 janvier 2024

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le... 24/01/2024
Publication du... 24/01/2024
Notification du... 24/01/2024

Mme Nivet



Pour Le Maire et par délégation,

Laurent GEORGE

Directeur Général des Services